

confintea VI

Bulletin de suivi n° 8

Juillet – octobre 2014



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



confintea VI



UNESCO Institute
for Lifelong Learning
Institut de l'UNESCO
pour l'apprentissage
tout au long de la vie

L'apprentissage et l'éducation des adultes, domaine d'intervention éducative et d'apprentissage tout au long de la vie ainsi que principe directeur de la réforme de l'éducation, gagnent du terrain dans le débat sur le programme mondial de développement durable pour l'après-2015.

L'Accord de Mascate déclare que « l'agenda pour l'éducation post-2015 doit (...) adopter une approche holistique, être conçu dans l'optique de l'apprentissage tout au long de la vie et offrir de multiples circuits d'apprentissage utilisant des méthodes novatrices ». Nous savons que l'apprentissage tout au long de la vie vise à reconnaître l'apprentissage non formel et informel parallèlement à l'enseignement formel, et à satisfaire les besoins des adultes au-delà de ceux du marché du travail formel. La nouvelle « Proposition d'objectifs de développement durable », adoptée en août 2014 par l'Assemblée générale des Nations Unies (cf. [ici p.10 ff](#)), énumère 17 objectifs et cibles spécifiques complétés d'indicateurs et de critères concrets. L'objectif 4.6 porte sur la capacité des jeunes et des adultes à lire, écrire et compter, les objectifs 4.4 et 4.7 abordent les préoccupations plus vastes de l'apprentissage et de l'éducation des adultes à l'issue de l'alphabetisation. L'objectif 4.4 plaide en faveur de l'augmentation du nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. L'objectif 4.7 vise à ce que l'apprentissage et l'éducation des adultes contribuent à une conception élargie de l'éducation en faveur du développement durable, selon une approche d'apprentissage tout au long de la vie.

Dans le rapport publié prochainement par l'UNESCO sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, il est reconnu à l'éducation non formelle une fonction de soutien ; dans des stratégies et documents de programmation nationaux, l'apprentissage et l'éducation des adultes sont déclarés moyens appropriés pour réaliser le développement durable en exploitant les analyses du *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes* (GRALE).

En coopération avec ses partenaires, l'UIL poursuivra son action de sensibilisation en vue de réaliser le droit à l'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

Le texte préliminaire résultant du réexamen de la *Recommandation de l'UNESCO sur le développement de l'éducation des adultes* contient la formule suivante : « Par droit à l'apprentissage tout au long de la vie dans le cadre du droit à l'éducation, on entend le droit de lire et d'écrire, d'interroger et d'analyser, d'avoir accès à des ressources et de développer et pratiquer des compétences individuelles et collectives. »

Ce bulletin de suivi n° 8 contient d'autres informations sur les activités relatives au suivi de la CONFINTEA VI. L'UIL compte sur le soutien ininterrompu de ses partenaires et de toutes les personnes qui se fient au pouvoir de l'apprentissage des adultes de contribuer à créer un monde meilleur et plus pérenne.

Arne Carlsen
Directeur de l'Institut pour l'apprentissage
tout au long de la vie

Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes (1976) : premier projet remanié adressé aux États membres pour recueillir leurs commentaires

Telle que préconisée dans le *Cadre d'action de Belém* et approuvée en 2013 par la Conférence générale de l'UNESCO, la révision de la *Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes* (1976) est en cours.



L'avant-projet élaboré avec l'aide d'experts internationaux et en concertation avec les États membres a été finalisé à la suite d'une consultation en ligne (cf. [Bulletin n° 7](#)). Plus de 500 participants de toutes les régions mondiales ont apporté 80 contributions provenant de 27 États membres (débat intégral disponible [ici](#)).

Ce premier projet reflète l'évolution du modèle conceptuel d'une éducation des adultes axée sur l'offre vers un apprentissage et une éducation des adultes davantage axés sur la demande avec, comme colonne vertébrale, le cadre global de l'apprentissage tout au long de la vie. La nouvelle définition reflète donc cette évolution tout en conservant les éléments clés de la précédente, notamment en ce qui concerne les différentes conceptions culturelles de l'âge adulte. Ce projet de texte se réfère fortement à la notion d'apprentissage tout au long de la vie et prend en compte les deux principales finalités de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, mettant l'accent sur les capacités requises pour les divers domaines et les principaux modes (formel, non formel et informel) dudit apprentissage et pour le monde du travail. Le rôle fondamental de l'alphabétisation y est réaffirmé avec force, et la fonction qu'elle remplit comme condition de la réalisation du droit à l'éducation est mise en évidence. La Recommandation reflète également les principes de l'apprentissage des adultes, selon lesquels cet apprentissage doit se fonder sur des relations de partenariat, suivre une démarche ascendante, représenter un moyen essentiel d'inclure les groupes vulnérables et marginalisés, et appliquer des méthodes participatives.

Cette version remaniée a été adressée début septembre aux États membres, en annexe d'un courrier de la Directrice générale de l'UNESCO ayant pour objet « Rapport préliminaire accompagné d'un premier projet », qui résume le contexte et l'état d'avancement du processus de révision et expose les grandes lignes de cette proposition pour la nouvelle Recommandation de l'UNESCO. Les États membres sont invités à transmettre leurs commentaires et observations au plus tard le 10 janvier 2015.

Ces documents sont accessibles en ligne en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#). Remarque importante : Toutes les Commissions nationales pour l'UNESCO ont été avisées de cette demande de la Directrice générale de commenter les textes proposés, et sont priées de répondre aux questions soulevées quant au processus de révision et aux activités nationales afférentes. Une liste des adresses des Commissions nationales est disponible [ici](#).

Quant à la révision simultanée de la « Recommandation concernant l'enseignement et la formation techniques et professionnels », cet autre texte remanié est également disponible en ligne en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).



Troisième Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE III)

La préparation du troisième *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes* (GRALE III) a été entamée. Le premier de ces rapports (UIL, 2009) avait été élaboré dans l'optique d'apporter des données probantes à la CONFINTEA VI (Belém, 2009), sixième de la série de conférences de l'UNESCO tenues tous les douze ans pour analyser à l'échelle mondiale les avancées et les défis dans le domaine de l'apprentissage et de l'éducation des adultes. Le *Cadre d'action de Belém* adopté à la CONFINTEA VI mandate l'UIL d'établir à intervalles réguliers un *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*, pour évaluer les progrès accomplis dans la transposition de ce cadre. Le second rapport GRALE paru en 2013 a couvert les domaines thématiques politiques, gouvernance, financement, participation et qualité, avec l'alphabétisation pour thème central.

Le rapport GRALE III, dont la publication est programmée pour 2016, présentera un bref recensement des avancées dans l'application du *Cadre d'action de Belém* et sera axé sur les bienfaits de l'apprentissage des adultes pour la santé et le bien-être, la société et la communauté, l'emploi et le marché du travail. Dans la mesure du possible, il actualisera et développera les statistiques internationales de base relatives à l'éducation. Il fournira en outre un compte rendu condensé des procédures de consultation qui ont alimenté le réexamen en cours de la *Recommandation de l'UNESCO sur le développement de l'éducation des adultes*, dont l'adoption par la Conférence générale de l'Organisation est prévue en 2015.

Cette publication sera préparée par des chercheurs spécialisés de haut niveau et par l'équipe de l'UIL, avec les contributions de spécialistes expérimentés représentant les régions mondiales et les institutions partenaires internationales concernées, dont l'Institut de statistique de l'UNESCO. Les États membres seront priés début 2015 de fournir les données afférentes actuelles via un dispositif en ligne qui renforcera l'efficacité de la collecte et de l'analyse des informations.

Informations sur GRALE I, GRALE II, CONFITEA VI, le *Cadre d'action de Belém* et la *Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes* : <http://uil.unesco.org/fr/accueil/domaines-dactivites/apprentissage-et-education-des-adultes/>

Programme de bourses d'études CONFITEA de l'UIL

En septembre 2014, quatre experts en éducation originaires d'Asie et d'Afrique ont mené des travaux de recherche à l'UIL dans le cadre de son programme de bourses d'études CONFITEA. Ce programme a été inauguré en 2012 pour apporter un soutien scientifique et technique à des étudiants et professionnels hautement qualifiés issus des États membres de l'UNESCO, qui se spécialisent ou travaillent dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie, en particulier l'éducation des adultes et la formation continue, l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle.

Les boursiers sélectionnés bénéficient d'un accès aux ressources de la bibliothèque de l'UIL. Ils ont en outre l'opportunité d'échanger avec d'autres stagiaires, les spécialistes de l'UIL et ses partenaires externes.

Depuis 2012, onze boursiers ont bénéficié du programme d'études CONFITEA. En résultat de leur séjour à l'UIL, ils totalisent cinq articles pour des revues spécialisées, trois programmes d'études nationaux, deux stratégies éducatives, une étude de cas et une proposition de politique nationale.

Les bénéficiaires de la bourse 2014, sélectionnés parmi une centaine de candidats, ont mené les activités de recherche suivantes :

- Mme Togtokhmaa Zagir a élaboré le premier programme de licence pour enseignants et animateurs des centres communautaires d'apprentissage en Mongolie.

- M. Yuan Dayong a préparé une étude de cas sur la ville apprenante de Pékin.
- Mme Lily Asamoah a conçu l'avant-projet de la première politique d'éducation non formelle du Ghana.
- M. Lourenço Andrade a rédigé un article scientifique sur l'éducation des adultes au Cap-Vert.

Ce programme de bourses est financé par des dons privés, octroyés jusqu'alors par le pédagogue britannique Peter Jarvis et sa maison d'édition Taylor & Francis, le centre japonais Nomura pour l'éducation intégrée tout au long de la vie ainsi que le pédagogue américain Alexander Charters. D'autres dons de la part de parraineurs supplémentaires sont toujours les bienvenus, car ils nous permettront d'étendre ce programme.

Le programme de bourses d'études CONFITEA 2015 de l'UIL aura lieu l'année prochaine en septembre. L'appel à candidatures sera diffusé sur le site de l'UIL début 2015. Pour plus d'informations sur les bourses d'études CONFITEA, consulter <http://uil.unesco.org/fr/qui-somme-nous/bourses-confitea/> ou s'adresser à Mme Lisa Krolak, coordinatrice des bourses d'études CONFITEA : l.krolak@unesco.org



Réunion régionale de suivi de la CONFITEA VI pour les États arabes en février 2015 à Rabat (Maroc)

L'UIL prépare actuellement, en coopération avec l'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISESCO) et le bureau de l'UNESCO à Beyrouth ainsi que la participation du bureau de l'UNESCO à Rabat, la 5e réunion régionale d'experts pour le suivi de la CONFITEA VI, organisée pour les États arabes. Sous le titre *Cinq ans après Belém : évaluer l'apprentissage et l'éducation des adultes pour la paix et le développement durable*, elle se déroulera en février 2015 à Rabat au Maroc et réunira les experts du monde arabe, en vue

d'élaborer des lignes d'action et des stratégies visant à renforcer l'apprentissage et l'éducation des adultes par une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Pour plus d'informations, prière de s'adresser à Angela Owusu-Boampong (a.owusu-boampong@unesco.org)

Compétences pour la vie - Compétences pour le travail : séminaire sur le programme pour l'après-2015

Les compétences nécessaires dans la vie courante et au travail doivent être traitées dans le cadre de l'éducation conçue comme un droit fondamental. Ces compétences sont des moyens de développement personnel, culturel, social et économique, et doivent couvrir les valeurs et comportements qui permettent aux individus d'améliorer leurs capacités à participer pleinement à la société, à prendre leur vie en main et à poursuivre leur apprentissage.

L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) a organisé le 25 juin 2014 dans ses locaux à Hambourg, en partenariat avec le [Conseil international d'éducation des adultes](#) (CIEA), un séminaire intitulé Skills for Life – Skills for Work:

Seminar on the Post-2015 Agenda (Compétences pour la vie – Compétences pour le travail : séminaire sur le programme pour l'après-2015). Il avait pour but d'étudier les moyens de renforcer la position des compétences pour la vie et pour le travail dans le programme international de développement durable pour l'après-2015.

Les débats ont porté sur les concepts clés suivants :

- Une approche fondée sur les droits fondamentaux est indispensable pour élaborer les compétences nécessaires dans la vie courante et le travail ;
- Toute approche sectorielle de l'apprentissage et de l'éducation doit prévoir le cadre général des compétences pour la vie courante et pour le travail ;
- La coopération interinstitutionnelle (offices publics et organisations non gouvernementales) doit être renforcée ;
- Il convient de construire les indicateurs permettant de mesurer l'objectif EPT 3 ; Le CIEA poursuivra en collaboration avec l'UIL son action mondiale de sensibilisation à l'éducation des adultes, dans l'optique de promouvoir l'approche fondée sur les droits fondamentaux dans le programme pour l'après-2015.

